

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 16 juin 2015, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Présentation de la mairesse d'un jour par M. le conseiller François Labossière. Il l'invite à prendre place au siège de maire et à faire lecture de sa présentation. La mairesse d'un jour Karine Émond fait lecture de son texte.

Présentation de M. le conseiller Patrick Rancourt sur la participation municipale de M. le maire Denis Lapointe, soulignant ses 20 ans de vie municipale en tant que maire.

Présentation de M. Frank Mooijekind soulignant les années de partenariat avec la Commission scolaire, notamment la participation à la persévérance scolaire de M. le maire Lapointe et lui souhaite un bon 20^e anniversaire.

Remerciements de M. le maire Denis Lapointe pour ces beaux commentaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le conseiller Patrick Rancourt quitte son siège à 19 h 37.

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

M. le conseiller Patrick Rancourt reprend son siège à 19 h 39.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande de report de la décision du conseil de modifier les heures d'exploitation en vigueur au marché public régional et demande de maintien des dix places réservées au locataire actuel.
 - Demande de suivi sur la problématique de dépôt de fumée noire sur les résidences du secteur du bassin.
 - Demande de réparation de l'asphalte à la suite de deux bris d'aqueduc sur la rue Champlain.
-

2015-06-274 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 juin 2015.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 appuyé par M. le conseiller François Labossière,
 et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juin 2015, tel que préparé, à savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2015, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2015**
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Autorisations diverses pour la vente-trottoir dans le quartier Belleive
 - 5.2 Autorisations diverses pour la vente-trottoir lors des régates de Valleyfield
 - 5.3 Autorisations diverses pour la vente-trottoir sur la rue du Marché
 - 5.4 Modification de la résolution 2013-05-244 relative à la vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Ali Excavation inc.
 - 5.5 Modification de la résolution 2015-05-259 relative à l'acquisition de l'emprise ferroviaire constituée des lots 4 517 670, 4 517 663 et d'une partie du lot 4 517 767 de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
 - 5.6 Participation financière de la municipalité au projet Trilogie mis en place par le Pôle d'Excellence Québécois en Transport Terrestre
 - 5.7 Servitude dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures sur le chemin de la Desserte Sud
 - 5.8 Vente de la propriété située au 185, rue Alphonse-Desjardins
 - 5.9 Vente du lot 3 248 049 situé à l'angle des rues Alphonse-Desjardins, May et Saint-Hippolyte
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Acceptation de la retraite de madame Nicole Théorêt au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.2 Entente 2015-02 avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la mise à jour de l'annexe « A » de l'entente 2014-05 relative à la liste des vêtements
 - 6.3 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 10 mai au 13 juin 2015
- 7. SERVICE DU GREFFE**
 - 7.1 Autorisation de signatures relatives à un immeuble adjudgé à la suite de la vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 15 mai 2014

- 7.2 Entente de confidentialité avec Hydro-Québec pour une étude de sécurité pour le barrage du Centenaire
- 7.3 Nominations et mise à jour de la liste des responsables de la délivrance de constats d'infraction
- 8. SERVICE DU CONTENTIEUX**
 - 8.1 Acte de cession du lot 3 245 447 situé impasse Martin par Propriétés Provigo limitée
 - 8.2 Vente en justice par bref de saisie des biens meubles de Fabgroups Technologies inc.
- 9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 9.1 Dépôt du rapport financier 2014
 - 9.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2014
 - 9.3 Affectation des surplus 2014
 - 9.4 Approbation du registre des chèques émis numéros 80476 à 80853 totalisant 10 579 651,61 \$ et du registre des paiements Internet numéros 801 à 850 totalisant 2 244 424,18 \$
 - 9.5 Dépôt du rapport budgétaire au 8 juin 2015
- 10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Autorisation pour un permis de boisson dans le cadre du Triathlon Valleyfield
 - 10.2 Convention d'utilisation pour les équipements sportifs sur la propriété de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
 - 10.3 Nomination des représentants afin de siéger au comité de suivi de la Politique en développement social
- 11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**
 - 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 1659, boulevard Bord-de-l'Eau afin d'autoriser l'implantation d'une piscine creusée en cour latérale et réponse à cette demande
 - 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 565, rue Salaberry afin d'autoriser l'implantation du garage détaché existant et réponse à cette demande
 - 11.3 Cession d'une partie du lot 5 006 698 située dans l'emprise de la rue de la Marée à monsieur François Bourbonnais
 - 11.4 Cession d'une partie du lot 5 006 698 située dans l'emprise de la rue de la Marée à monsieur Michel Lécuyer
 - 11.5 Réponse à la demande pour le remplacement de trois auvents, dont un avec enseigne, sur la propriété située au 259, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 11.6 Vente d'une partie du lot 4 516 864 située en arrière-lot du 488, chemin Larocque à la compagnie 9102-0420 Québec inc.
 - 11.7 Vente des lots 5 523 341 et 5 722 692 situés dans l'emprise du boulevard Mgr-Langlois à la compagnie 9015-7280 Québec inc.
- 12. APPELS D'OFFRES**
 - 12.1 Appel d'offres 2015-24 : fourniture de serveurs d'enregistrement et d'un commutateur réseau
- 13. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
 - 13.1 Invitation à soumissionner 2015-ENV-11 : conciergerie au poste de la Sûreté du Québec
 - 13.2 Invitation à soumissionner 2015-ING-14 : asphaltage de la rue Sainte-Cécile

14. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 14.1 Avis de motion pour un règlement concernant la gestion des eaux pluviales
- 14.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 182-04 modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement
- 14.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 288 décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Marcheterre et ses branches

15. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 15.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 298
- 15.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 301 décrétant des travaux d'asphaltage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 995 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

16. RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 16.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 149-02 modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement
- 16.2 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-16 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2015-06-275

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2015, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2015

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2015, de la séance extraordinaire du 19 mai 2015 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2015 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 11 juin 2015;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mai 2015, de la séance extraordinaire du 19 mai 2015 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2015, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2015-06-276 AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA VENTE-TROTTOIR DANS LE QUARTIER BELLERIVE

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la tenue d'une vente-trottoir organisée par les commerçants des rues Alexandre et Grande-Île, qui se tiendra du 2 au 5 juillet 2015, selon les exigences mentionnées dans son rapport;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser les commerçants des rues Alexandre et Grande-Île à tenir une vente-trottoir les 2 et 3 juillet 2015, de 9 h à 21 h, ainsi que les 4 et 5 juillet 2015, de 9 h à 17 h;

D'autoriser les commerçants visés à utiliser l'espace public du trottoir et l'équivalent des cases de stationnement sur rue, représentant la largeur de leur façade, pour la commercialisation de leurs propres produits, à condition qu'ils y installent des cônes de sécurité orange avant le début de la vente-trottoir, c'est-à-dire vers le sud sur la rue Alexandre et vers le nord sur la rue Grande-Île;

QUE lesdits commerçants fournissent une copie de preuve d'assurance responsabilité pour la tenue de l'évènement sur laquelle il soit fait mention que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est inscrite sur cette police comme assurée additionnelle, le cas échéant.

ADOPTÉ

2015-06-277 AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA VENTE-TROTTOIR LORS DES RÉGATES DE VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la tenue d'une vente-trottoir organisée par les commerçants de la rue Victoria qui se tiendra du 10 au 12 juillet 2015, dans le cadre des activités des régates 2015, selon les exigences mentionnées dans son rapport;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'autoriser les commerçants de la rue Victoria, entre l'avenue du Centenaire et la rue de la Fabrique, ceux de la rue Nicholson, entre les rues Victoria et Sainte-Cécile, à tenir une vente-trottoir les 10 et 11 juillet 2015, de 9 h à 21 h, et le 12 juillet 2015, de 9 h à 18 h;

D'autoriser les commerçants visés à utiliser l'espace de trottoir et leur espace de rue équivalent à leur dimension de façade et de stationnement, d'au moins 1,5 mètre pour la circulation piétonne pour la commercialisation de leurs propres produits et que toute installation sur l'espace public se limite au trottoir et n'empiète en aucun cas sur la rue;

D'autoriser, pour ces mêmes dates et heures, les commerçants des rues du Marché et Sainte-Cécile, entre la rue Jacques-Cartier et le chemin Laroque, à utiliser leur espace trottoir seulement;

D'exiger que les installations des commerçants soient démontées au plus tard le 12 juillet 2015, à 18 heures;

ATTENDU QUE dans l'acte de vente, l'obligation de l'acquéreur était de construire, dans un délai de 12 mois suivant l'acquisition des lots, un bâtiment de 2 millions de dollars;

ATTENDU QUE l'acquéreur demande à la municipalité d'accorder un délai additionnel de 12 mois, à compter de l'acquisition desdits lots, pour construire ledit bâtiment, étant donné que le contexte économique et d'importants investissements dans ses installations rendent impossible la réalisation du projet dans les délais aux conditions inscrites dans l'acte de vente;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser la prolongation du délai de construction demandée et de modifier la valeur de l'investissement;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE modifier les mots suivants « Ali excavation inc. » par « Usine d'asphalte Ali inc. » à tous les endroits où ils apparaissent dans la résolution 2013-05-244;

DE modifier la résolution 2013-05-244 adoptée lors de la séance du conseil du 14 mai 2013 relative à la vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron, plus particulièrement sur une partie des lots 5 104 042 et 5 104 043, maintenant connus sous le lot 5 312 516, à la compagnie Usine d'asphalte Ali inc., de façon à :

- ce que l'acquéreur s'engage dans les 12 mois suivant la date d'acquisition du lot 5 312 516 à transférer la totalité de ses activités du 550, rue Jeanne-Mance dans le parc industriel et portuaire Perron et à démolir le bâtiment. Tout projet de construction devra respecter la grille des usages et normes de la zone H-632, ou s'il y a vente à un tiers, celle-ci ne pourra se faire qu'aux fins des usages et normes actuels édictés pour la zone H-632;

QUE les autres conditions et engagements sont maintenus comme décrits dans la résolution 2013-05-244.

ADOPTÉ

2015-06-280

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-05-259 RELATIVE À L'ACQUISITION DE L'EMPRISE FERROVIAIRE CONSTITUÉE DES LOTS 4 517 670, 4 517 663 ET D'UNE PARTIE DU LOT 4 517 767 DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

VU la résolution 2015-05-259 adoptée lors de la séance du conseil du 19 mai 2015 relative à l'acquisition de l'emprise ferroviaire constituée des lots 4 517 670, 4 517 663 et d'une partie du lot 4 517 767 de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser l'acquisition desdits lots affectée au fonds de roulement de la municipalité plutôt qu'au Règlement d'emprunt 130;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE modifier la résolution 2015-05-259 adoptée lors de la séance du conseil du 19 mai 2015 relative à l'acquisition de l'emprise ferroviaire constituée des lots 4 517 670, 4 517 663 et d'une partie du lot 4 517 767 de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de façon à autoriser une affectation de 557 628,75 \$ à même

le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) années pour l'acquisition de ces terrains ainsi que pour les frais afférents à cette transaction.

ADOPTÉ

2015-06-281 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET TRILOGIE MIS EN PLACE PAR LE PÔLE D'EXCELLENCE QUÉBÉCOIS EN TRANSPORT TERRESTRE

VU le projet Trilogie référant au développement économique de l'autoroute 30 entre Sorel-Tracy et Vaudreuil-Dorion, à la construction du nouveau pont Champlain et à la mise en place d'un train léger entre la Rive-Sud et Montréal et d'un système automatisé de pesée routière;

ATTENDU QUE le Pôle d'Excellence Québécois en Transport Terrestre désire prendre l'initiative de soutenir les entreprises québécoises pour qu'elles puissent saisir les opportunités liées à ces projets majeurs, stimuler l'innovation par le développement de nouvelles technologies et/ou nouveaux produits et mettre un système « Loi achetons Québec » en imposant un certain pourcentage de contenu québécois dans les projets publics;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser une aide financière dans le cadre du projet Trilogie;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'autoriser la participation financière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre du projet Trilogie, pour la somme de 30 000 \$; cette participation pourrait être moindre si d'autres organismes régionaux y participent;

D'autoriser le financement de ce projet par une affectation à même le fonds industriel, pour un montant de 30 000 \$.

ADOPTÉ

2015-06-282 SERVITUDE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SUR LE CHEMIN DE LA DESSERTE SUD

VU la recommandation du directeur du développement économique de procéder à l'enregistrement d'une servitude dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures sur le chemin de la Desserte Sud;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures sur le chemin de Desserte Sud, à intervenir devant M^e Yvon Vinet, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-06-283

VENTE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 185, RUE ALPHONSE-DESJARDINS

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la vente de la propriété sise au 185, rue Alphonse-Desjardins;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accepter la promesse d'achat déposée devant ce conseil et de convenir de vendre la propriété située au 185, rue Alphonse-Desjardins, sise sur le lot 3 248 067 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à M. Jean-Pierre Morin, pour la somme de 30 000 \$, taxes en sus, et selon les conditions inscrites aux documents reliés à la promesse d'achat PA13991;

QUE les frais de notariat soient assumés par l'acquéreur;

QUE des frais de courtage de 4 599 \$, taxes comprises, soient octroyés à Domicilia inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-06-284

VENTE DU LOT 3 248 049 SITUÉ À L'ANGLE DES RUES ALPHONSE-DESJARDINS, MAY ET SAINT-HIPPOLYTE

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la vente de la propriété constituant un bien immeuble excédentaire, située à l'angle des rues Alphonse-Desjardins, May et Saint-Hippolyte;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accepter la promesse d'achat déposée devant ce conseil et de convenir de vendre la propriété située à l'angle des rues Alphonse-Desjardins, May et Saint-Hippolyte, terrain vacant sis sur le lot 3 248 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à MM. Jean Chénard et André Chénard, pour la somme de 35 000 \$, taxes en sus, et selon les conditions inscrites aux documents reliés à la promesse d'achat PA10976;

QUE les frais de notariat soient assumés par les acquéreurs;

QUE des frais de courtage de 1 750 \$, taxes en sus, soient octroyés à Domicilia inc.;

QUE le montant de la vente, moins les frais de courtage, soit comptabilisé dans un surplus réservé au remboursement du Règlement 144 pour pourvoir à l'acquisition de certains bâtiments et pour décréter des travaux de rénovation à des fins d'utilisation municipale;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-06-285 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME NICOLE THÉORÊT AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M^{me} Nicole Théorêt avisant la municipalité de sa retraite au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE prendre acte de la retraite de M^{me} Nicole Théorêt au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci prenant effet le 23 juin 2015;

DE remercier M^{me} Théorêt pour ses années de service à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2015-06-286 ENTENTE 2015-02 AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD CONCERNANT LA MISE À JOUR DE L'ANNEXE A DE L'ENTENTE 2014-05 RELATIVE À LA LISTE DES VÊTEMENTS

VU le dépôt devant ce conseil de l'entente 2015-02 à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la mise à jour de l'annexe « A » de l'entente 2014-05 relative à la liste des vêtements;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente 2015-02 à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la mise à jour de l'annexe « A » de l'entente 2014-05 relative à la liste des vêtements.

ADOPTÉ

2015-06-287 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 10 MAI AU 13 JUIN 2015

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 10 mai au 13 juin 2015;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en juin 2015 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 10 mai au 13 juin 2015.

ADOPTÉ

2015-06-288 AUTORISATION DE SIGNATURES RELATIVES À UN IMMEUBLE ADJUGÉ À LA SUITE DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES TENUE LE 15 MAI 2014

VU la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires effectuée le 15 mai 2014;

ATTENDU QUE le lot 4 862 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé chemin du Canal Ouest, a été adjugé à M^{me} Karine Lessard;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE mandater M^e Gilles Marois, notaire, afin de réaliser l'acte de vente définitive à l'adjudicataire, M^{me} Karine Lessard;

D'autoriser le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les actes et documents prévus en vertu des articles 525, 532, 533 et 538 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), relativement à l'immeuble adjugé à la suite de la vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 15 mai 2014, tel que soumis par M^e Gilles Marois, notaire.

ADOPTÉ

2015-06-289 ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR UNE ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR LE BARRAGE DU CENTENAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prépare une étude de sécurité du barrage du Centenaire;

ATTENDU QU'Hydro-Québec Production désire obtenir de la municipalité les analyses hydrauliques relatives au barrage du Centenaire, information requise pour une étude de sécurité des barrages auxiliaires à Saint-Timothée;

ATTENDU QUE dans le cadre des études, la municipalité et Hydro-Québec peuvent échanger ou dévoiler l'une à l'autre certaines informations confidentielles, non publiques et/ou exclusives;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de confidentialité à intervenir avec Hydro-Québec Production aux fins de réaliser l'étude de sécurité du barrage du Centenaire.

ADOPTÉ

2015-06-290 NOMINATIONS ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour remettre un constat d'infraction à un défendeur;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield intente devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield des poursuites pour la sanction d'une infraction à une disposition d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2);

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour intenter ces poursuites pénales devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield, d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, pour et au nom de la municipalité, des constats d'infraction;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'autoriser les personnes mentionnées dans la liste préparée par le directeur du Service du greffe et greffier, datée du 16 juin 2015, pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsqu'applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2), selon leurs sphères d'activité, et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction.

ADOPTÉ

2015-06-291 ACTE DE CESSION DU LOT 3 245 447 SITUÉ IMPASSE MARTIN PAR PROPRIÉTÉS PROVIGO LIMITÉE

ATTENDU QU'afin de réaliser l'aménagement des nouveaux feux de circulation et d'une nouvelle artère routière donnant accès de l'impasse Martin au boulevard Mgr-Langlois, Propriétés Provigo limitée devait acquérir la propriété située au 1815, boulevard Mgr-Langlois, sise sur les anciens lots 68-10 et P-68 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, démolir le bâtiment et céder la propriété à la municipalité;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'autoriser l'acquisition du lot 3 245 447;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE convenir d'acquérir le lot 3 245 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à Propriétés Provigo limitée, pour la somme nominale de 1 \$, cette transaction étant effectuée sous seing privé et prévoyant une clause restrictive limitée dans le temps (15 ans), spécifiant certaines fins pour lesquelles le lot ou une partie de celui-ci ne pourra être cédé;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de cession devant M^e Yvon Vinet, notaire, afin qu'il procède à la déclaration d'attestation des signatures requise, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-06-292 VENTE EN JUSTICE PAR BREF DE SAISIE DES BIENS MEUBLES DE
FABGROUPS TECHNOLOGIES INC.**

ATTENDU QU'en 2008, la compagnie Technologies Fabgroups inc. fut autorisée à installer sur le terrain de l'usine d'épuration une structure pour le développement de son projet de procédé d'oxydation humide assisté par plasma (OHAP);

ATTENDU QUE, par la voie d'une procédure spéciale prévue aux articles 506 et suivants de la *Loi sur les cités et Villes* (RLRQ, chapitre C-19), un bref de saisie relatif aux biens meubles de cette compagnie située au 1150, boulevard des Érables fut exécuté;

ATTENDU QUE la vente des biens saisis fut fixée au 17 juin 2015, à 13 h 30;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux de mandater le trésorier de la municipalité afin d'enchérir et d'acquérir lesdits biens;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE mandater M. Michel Décosse, directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier, avec pleins pouvoirs d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la municipalité, lors de la vente en justice des biens de la compagnie Technologies Fabgroups inc. initialement prévue le 17 juin 2015, à 13 h 30, afin de protéger toute créance de la municipalité en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2014 sont déposés devant ce conseil.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

Conformément à l'article 17.6.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), le document relatif aux indicateurs de gestion 2014 est déposé devant ce conseil.

2015-06-293 AFFECTATION DES SURPLUS 2014

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2014 présentent un excédent de fonctionnement de 4 242 431 \$, ce qui permet de dégager un surplus accumulé libre de 4 369 444 \$ à pareille date;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a déjà été affectée aux activités de fonctionnement de l'année 2015;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a déjà été affectée à différentes fins;

ATTENDU QU'il restera, subséquemment à ces affectations, un surplus accumulé libre de 745 796 \$;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à l'affectation de surplus des activités de fonctionnement et de surplus affectés au 31 décembre 2014;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'autoriser l'affectation des sommes ci-après mentionnées :

- aux surplus affectés au 31 décembre 2014 : 3 262 582 \$,
- activités de fonctionnement 2015 : 1 436 921 \$,

tel que plus amplement décrit dans le document préparé par le directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier.

ADOPTÉ

2015-06-294 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS NUMÉROS 80476 À 80853 TOTALISANT 10 579 651,61 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET NUMÉROS 801 À 850 TOTALISANT 2 244 424,18 \$

Le registre des chèques émis numéros 80476 à 80853 et le registre des paiements Internet numéros 801 à 850 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis numéros 80476 à 80853 totalisant 10 579 651,61 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 801 à 850 totalisant 2 244 424,18 \$, et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 8 JUIN 2015

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 8 juin 2015 est déposé devant ce conseil.

2015-06-295 **AUTORISATION POUR UN PERMIS DE BOISSON DANS LE CADRE DU TRIATHLON VALLEYFIELD**

ATTENDU QUE le comité organisateur du Triathlon Valleyfield désire obtenir un permis de réunion afin de vendre des boissons alcoolisées lors de leur évènement qui se tiendra les 22 et 23 août 2015, dans le parc Delpha-Sauvé;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser le comité organisateur du Triathlon Valleyfield à demander un permis de réunion pour la vente et la consommation de boisson alcoolisée dans le parc Delpha-Sauvé, les 22 et 23 août 2015, dans le cadre de leur évènement, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;
- que ledit organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités.

ADOPTÉ

2015-06-296 **CONVENTION D'UTILISATION POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS**

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention à intervenir entre la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, la Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant l'utilisation d'installations et d'équipements sportifs décrits dans la convention concernant la construction, la rénovation et le financement d'installations et d'équipements sportifs sur des propriétés de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de ladite convention régissant les engagements et responsabilités de chacun, ainsi que la gestion et le financement des opérations des surfaces sportives naturelles des écoles de la Baie-Saint-François et Edgar-Hébert;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention concernant l'utilisation d'équipements sportifs à intervenir avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et la Cité des Arts et des Sports inc., plus particulièrement pour l'établissement des contributions des différents partenaires, les modalités du financement des opérations, ainsi que les clauses administratives qui s'y rattachent, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

ADOPTÉ

2015-06-297 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

ATTENDU QUE pour assurer un bon suivi et un avancement des orientations et des actions, il y a lieu de procéder à la mise à jour des membres siégeant au comité de suivi de la Politique en développement social de la municipalité;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE nommer les membres siégeant au comité de suivi de la Politique en développement social de la municipalité, à savoir :

- M^{me} Louise Sauvé, conseillère;
- M. René Monette, directeur du Service récréatif et communautaire;
- M^{me} Annie Jalbert-Desforges, coordonnatrice à la vie communautaire, ou sa remplaçante M^{me} Julie Bergevin;
- M^{me} Chantal Geneau, Corporation de développement communautaire (CDC) Beauharnois-Salaberry, ou son remplaçant;
- M^{me} Annie Hart, coordonnatrice, Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ);
- M. Louis-Philippe Boucher, organisateur communautaire, Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest.

ADOPTÉ

2015-06-298 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1659, BOULEVARD BORD-DE-L'EAU AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE CREUSÉE EN COUR LATÉRALE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Sandra-Ann Haworth et M. Carl Sinray ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 244 939 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation d'une piscine creusée en cour latérale avec un empiètement en cour avant sur la propriété située au 1659, boulevard Bord-de-l'Eau;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0026 pour le lot 3 244 939 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 1659, boulevard Bord-de-l'Eau, demande formulée par M^{me} Sandra-Ann Haworth et M. Carl Sinray, pour l'implantation d'une piscine creusée en cour latérale avec un empiètement en cour avant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que les articles 7.1, 7.3 et 7.4 du Règlement 150 concernant le zonage permet les piscines uniquement en cours latérales ou arrière, aux conditions suivantes :

- la piscine doit respecter une marge avant de 6 mètres;
- une haie d'une hauteur de 1 mètre doit être installée à l'extérieur de la clôture, pour toute la partie qui empiète dans la cour avant;
- le délai pour bénéficier de la présente dérogation mineure est de un (1) an; après ce délai, une nouvelle demande devra être présentée;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2015-06-299

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 565, RUE SALABERRY AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU GARAGE DÉTACHÉ EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Nathalie Léger a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 820 309 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation du garage détaché existant situé au 565, rue Salaberry, avec une marge latérale nord-ouest et une marge arrière de 0,75 mètre respectives;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0027 pour le lot 3 820 309 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 565, rue Salaberry, demande formulée par M^{me} Nathalie Léger, pour l'implantation du garage détaché existant avec une marge latérale nord-ouest et une marge arrière de 0,75 mètre respectives, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 5.3.1.1 du Règlement 150 concernant le zonage exige des marges minimales de 0,9 mètre pour un garage détaché;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2015-06-300 CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 5 006 698 SITUÉE DANS L'EMPRISE DE LA RUE DE LA MARÉE À MONSIEUR FRANÇOIS BOURBONNAIS

ATTENDU QUE M. François Bourbonnais désire acquérir une partie du lot 5 006 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur la rue de la Marée dans le secteur Pointe-Meloche;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente de ladite partie de lot;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

DE convenir de vendre une partie de l'emprise de la rue de la Marée située dans le secteur Pointe-Meloche, sise sur le lot 5 006 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à M. François Bourbonnais, d'une superficie approximative de 220 mètres carrés, pour la somme de 1 \$, sans garantie légale;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-06-301 CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 5 006 698 SITUÉE DANS L'EMPRISE DE LA RUE DE LA MARÉE À MONSIEUR MICHEL LÉCUYER

ATTENDU QUE M. Michel Lécuyer désire acquérir une partie du lot 5 006 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur la rue de la Marée dans le secteur Pointe-Meloche;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente de ladite partie de lot;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

DE convenir de vendre une partie de l'emprise de la rue de la Marée située dans le secteur Pointe-Meloche, sise sur le lot 5 006 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à M. Michel Lécuyer, d'une superficie approximative de 286 mètres carrés, pour la somme de 1 \$, sans garantie légale;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-06-302 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT DE TROIS AUVENTS, DONT UN AVEC ENSEIGNE, SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 259, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 514 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Marie Boyer, pour et au nom des Immeubles Boyer ltée, pour le remplacement de trois (3) auvents, dont un avec enseigne, à la propriété située au 259, rue Victoria;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accepter la demande PIIA2015-0030 formulée pour le lot 4 514 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Marie Boyer, pour et au nom des Immeubles Boyer ltée, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de trois (3) auvents et l'ajout d'enseigne à la propriété située au 259, rue Victoria, le tout tel qu'illustré et détaillé sur les plans déposés pour une enseigne sans le fond orangé et une enseigne en projection sans visage, de dimensions réduites.

ADOPTÉ

2015-06-303 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 516 864 SITUÉE EN ARRIÈRE-LOT DU 488, CHEMIN LAROCQUE À LA COMPAGNIE 9102-0420 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE la compagnie 9102-0420 Québec inc. désire acquérir une partie du lot 4 516 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, située en arrière-lot du 488, chemin Larocque;

VU la recommandation défavorable du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à la vente de ladite partie de lot;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

DE refuser l'offre déposée par M. Richard Verreault, président de la compagnie 9102-0420 Québec inc., pour l'acquisition d'une partie du lot 4 516 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, située en arrière-lot du 488, chemin Larocque;

DE convenir de vendre cette partie du lot 4 516 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à la compagnie 9102-0420 Québec inc., d'une superficie approximative de 2100 mètres carrés, pour la somme de 105 490 \$, taxes en sus;

QUE si cette contre-offre est acceptée par M. Richard Verreault, les frais afférents soient assumés par l'acquéreur et que cette vente soit faite sans garantie légale;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-06-304 VENTE DES LOTS 5 523 341 ET 5 722 692 SITUÉS DANS L'EMPRISE DU BOULEVARD MGR-LANGLOIS À LA COMPAGNIE 9015-7280 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE la compagnie 9015-7280 Québec inc., représentée par son président M. John Shannon, désire acquérir les lots 5 523 341 et 5 722 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans l'emprise du boulevard Mgr-Langlois;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente desdits lots;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE convenir de vendre les lots 5 523 341 et 5 722 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans l'emprise du boulevard Mgr-Langlois, à la compagnie 9015-7280 Québec inc., représentée par son président, M. John Shannon, d'une superficie totale de 57,2 mètres carrés, pour la somme de 5 540 \$, taxes comprises, sans garantie légale;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-06-305 APPEL D'OFFRES 2015-24 : FOURNITURE DE SERVEURS D'ENREGISTREMENT ET D'UN COMMUTATEUR RÉSEAU

À la suite de l'appel d'offres 2015-24 relatif à la fourniture de serveurs d'enregistrement et d'un commutateur réseau, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

INFYNIA.COM

25 736,00 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise INFYNIA.COM;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à l'entreprise INFYNIA.COM un contrat pour la fourniture et l'installation de serveurs d'enregistrement et d'un commutateur réseau dans le bâtiment de service au parc Delpha-Sauvé, pour la somme totale de 25 736,00 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-24.

ADOPTÉ

2015-06-306 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-ENV-11 : CONCIERGERIE AU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-ENV-11 relative au service de conciergerie au poste de la Sûreté du Québec, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Services d'Entretien Valpro inc.	37 775,04 \$
8394997 Canada inc. (Les Entreprises FRP)	38 556,87 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Services d'Entretien Valpro inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à l'entreprise Les Services d'Entretien Valpro inc. un contrat relatif au service de conciergerie au poste de la Sûreté du Québec, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, pour la somme totale de 37 775,04 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ENV-11.

ADOPTÉ

2015-06-307 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-ING-14 : ASPHALTAGE DE LA RUE SAINTE-CÉCILE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-ING-14 relative à la réfection d'asphaltage de la rue Sainte-Cécile, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

La Compagnie Meloche inc.	57 810,12 \$
Les Pavages Chenail inc.	63 601,30 \$
Ali Construction inc.	68 466,41 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Compagnie Meloche inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accorder à la Compagnie Meloche inc. un contrat pour la réfection d'asphaltage de la rue Sainte-Cécile, pour la somme de 57 810,12 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ING-14.

D'autoriser une affectation de 52 788 \$ au code budgétaire 03-310-03-720 provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publique

ADOPTÉ

A-2015-06-016 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant la gestion des eaux pluviales.

2015-06-308 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 182-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 182 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une copie du Règlement 182-04 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'adopter le Règlement 182-04 modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement.

ADOPTÉ

2015-06-309 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 288 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU MARCHETERRE ET SES BRANCHES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 288 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'adopter le Règlement 288 décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Marcheterre et ses branches.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 298

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 3 juin 2015, sur le Règlement 298 décrétant divers travaux de réfection du réseau d'eau potable dans le cadre de l'an 1 du programme de chemisage des conduites d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 2 760 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2015-06-310 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 301 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPALTAGE DANS DIVERSES RUES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 995 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 301 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'adopter le Règlement 301 décrétant des travaux d'asphaltage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 995 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2015-06-311 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 149-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 149 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

ATTENDU QU'une copie du Règlement 149-02 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'adopter le Règlement 149-02 modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement.

ADOPTÉ

**2015-06-312 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
150-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE
MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES**

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-16 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'adopter le second projet de règlement 150-16 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2015-06-313 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 52, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 16 juin 2015.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier